



À
l'avant-plan
depuis
50 ans

RÉSEAU SPÉCIAL

Volume 37 no 21— 17 juillet 2017

DOSSIER MONTEURS TRANSPORT SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE NO 17-1500-21 | 17-1500-22

Consœurs, confrères,

Suite à la signature des lettres d'ententes mentionnées en titre, certains monteurs présents lors de la signature de la L.E. No 13-1500-25, n'ayant pas adhéré à la prime de rétention pendant cette dernière, se verront offrir l'occasion d'y adhérer en date du 1^{er} août 2017 tel qu'il est inscrit à l'article 5 de la L.E. No 17-1500-22. Un formulaire leur sera acheminé à cet effet par Hydro-Québec sous peu.

Pour ceux qui pourraient avoir droit à de la reconnaissance d'acquis, tel que prévu à la L.E. No 17-1500-21, une procédure sera acheminée par le courriel d'HQ à tous les monteurs transport. Amorcez votre démarche le plus tôt possible car il est de votre responsabilité de faire les efforts afin de rencontrer l'échéancier du 25 août 2017.

En cas de problèmes de délais justifiés, avisez votre structure syndicale respective dans les plus brefs délais.

Syndicalement,

*la forme masculine utilisée dans ce Réseau désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Continuons
ENSEMBLE

Richard Perreault, Sylvain Dubreuil,
Président provincial Secrétaire général